

Contenu :

Participant.e.s	2
Propos introductifs	2
Pourquoi rechercher une évolution des dispositifs de soutien au poste ?.....	3
Depuis 2010 mise en réflexion des dispositifs de soutien.....	3
En 2011 : les premières pistes d'évolution adoptées	4
En 2012 : mise en œuvre du dispositif selon les critères adoptés en assemblée départementale.....	4
Les nouveaux critères.....	4
La posture d'accompagnement.....	5
Contenu des échanges	7
Mise en commun des réflexions	8
Conclusion	9

Participant.e.s

Nom	Prénom	Mission, Structure	Mail
Bernard	Marie-Gaëlle	Chef de projet politiques jeunesse-Quimper communauté	marie-gaëlle.bernard@quimper-communauté.fr
Filoche	Aurélie	Responsable mission jeunesse Lorient	afiloche@mairie-lorient.fr
Frouté	Véronique	Chargée de mission jeunesse-CG29-(animatrice)	veronique.froute@cg29.fr
Girardot	Pauline	Recueil vision des jeunes 2030-Région Bretagne	pauline.girardot@laposte.net
Héré	Erwan	Ville de Brest	erwan.here@mairie-brest.fr
Le Carrer	Yann	Coordinateur jeunesse –ville de Lannion	yann.lecarrer@ville-lannion.fr
Le Grand	Eric	Chaire de recherche sur la jeunesse-(animateur)	ericgrand35@orange.fr
Loncle	Patricia	Chaire de recherche sur la jeunesse- (initiatrice atelier)	patricia.loncle@ehesp.fr
Trindade-Chadeau	Angelica	Chargée d'étude et de recherche –INJEP-(animatrice)	trindade-chadeau@injep.fr
Valente	Sébastien	Responsable pôle animation-Cap Glazik-(animateur)	diradjoint.capglazik@glazik.com

Préalables : l'organisation d'un atelier spécifiquement dédié au métier de coordinateur jeunesse entre dans des réflexions plus larges sur l'évolution des métiers de coordinations prenant en charge les publics jeunes. Le Conseil général du Finistère travaille à une redéfinition des postes de coordinateurs dans son territoire. L'INJEP s'intéresse à la dimension accompagnement de la coordination des politiques de jeunesse, l'accompagnement en tant qu'axe transversal et enjeu au cœur de la mission de coordination. La Chaire, quant à elle, est en train d'établir le référentiel de compétences du Master 2 Jeunesse, politiques et prises en charge au regard des différents domaines qui "touchent" la jeunesse : santé, éducatif, socio-culturel, jeunes placés. C'est pour ces raisons qu'il nous a semblé important de mutualiser nos réflexions à travers les travaux d'un groupe dédié lors du Comité d'orientation.

Propos introductifs

Pourquoi rechercher une évolution des dispositifs de soutien au poste ?

(Par Véronique Frouté, CG 29)

Plusieurs facteurs ont évolué depuis ces dernières années, obligeant le Département du Finistère à se repositionner concernant ses interventions en matière d'accompagnement des politiques locales jeunesse :

Le développement de politiques jeunesse par les communes et communautés de communes s'amplifie, à cause notamment : de l'évolution des enjeux concernant les jeunes, du renouvellement des équipes municipales, et des actions développées par le département avec ses partenaires institutionnels (en direction des élus, des professionnels, des jeunes...).

Par ailleurs, cette évolution s'inscrivait dans le prolongement du projet politique du Conseil général, cadre stratégique 2006 et de l'adaptation de ses interventions, notamment celles concernant le soutien aux postes de coordinateur jeunesse.

Depuis 2010 mise en réflexion des dispositifs de soutien

L'évolution de ces dispositifs aura pris plusieurs années de réflexions et de travail

Le Conseil général soutient historiquement environ 70 postes de coordinateurs de l'animation de la vie sociale qui inclut alors divers métiers de l'animation jeunesse

- des directeurs d'équipements,
- des responsables fédéraux,
- des coordinateurs de politique jeunesse intercommunale,
- des responsables de secteurs jeunes dans des structures
- Des animateurs de structures ...

Les profils sont très hétéroclites, pas ou peu d'égalité de traitement et parfois éloignés de l'objectif de départ (soutenir la coordination de projets politiques sur des territoires).

En 2010 : Conclusion d'un état des lieux :

- Ecart important dans les fonctions
- Peu de marge de manœuvre pour la prise en compte de nouvelle demande
- Redondance de financement avec d'autres thématiques comme des actions de prévention ...
- Déséquilibre entre territoires (ou territorial)

En 2011 : les premières pistes d'évolution adoptées

Le dispositif a été scindé afin de rattacher ces différents soutiens à des politiques thématiques :

1) Soutiens à des actions plutôt qu'à des postes :

- Actions ciblées prévention et pour lesquelles des conventions existent (Direction de l'enfance de de la famille, DEF) ;
- Soutien à la vie associative et aux têtes de réseau départementales, fédérations (Direction de la jeunesse et des sports, DCSJ) ;
- Actions dans les centres sociaux (conventions existantes- MCAT)

2) Soutien à des fonctions/postes par la direction de la culture, sport et jeunesse

- Soutien à la fonction de **coordination de projets culturels** de territoire (Service art et territoire)
- et soutien à des fonctions de **coordination de politiques jeunes** intercommunale.

En 2012 : mise en œuvre du dispositif selon les critères adoptés en assemblée départementale

L'**objectif** de ce dispositif est de soutenir **la fonction de coordination de politiques jeunes** (à différencier de la fonction de coordination d'animateurs (mise en lien, gestion de commissions, gestion de dispositifs.) Cette fonction a par conséquent un rôle **de levier** :

- de structuration des politiques jeunes intercommunales,
 - de facteur d'attractivité des territoires en particulier sur des territoires fragilisés (ruraux)
- et contribuant aussi à valoriser, soutenir et susciter des initiatives des jeunes d'où ce dispositif géré par la mission jeunesse.

Les nouveaux critères

Les nouveaux critères ont été adoptés lors de la séance plénière des 26 et 27 janvier 2012.

Il est décidé de soutenir les projets remplissant les critères suivants :

- L'existence d'un projet local de politique jeunesse (ne portant pas uniquement sur les loisirs et les temps libres des enfants, mais intégrant les adolescents et les jeunes adultes)
- Le critère d'âge, en ciblant plus particulièrement la tranche d'âge des 12/25 ans
- L'identification d'**une fonction de coordination du projet** illustrée par la mise en œuvre du projet politique en lien avec les élus, et des dispositifs quand ils existent.
- Il sera également tenu compte des caractéristiques et fragilités du territoire (rural, urbain...), ainsi que des enjeux, chantiers et actions inscrits dans les contrats de territoire établis entre le Département et les intercommunalités.

- Existence d'un diagnostic concerté et d'un projet bien identifié;
- Pour les nouvelles demandes (soit création de postes ou redéfinition du périmètre du poste) :
 - Poste en contrat de travail à durée indéterminée
 - Qualifications professionnelles correspondant aux missions confiées (bac + 2 minimum)
 - Durée hebdomadaire de travail devant tendre à 35 h.

Les modalités La participation du Conseil général est plafonnée à 25 % (30 % du coût du poste).

En conclusion :

Ainsi, le dispositif de soutien aux postes de coordination de politiques jeunesse s'inscrit aujourd'hui dans l'objectif stratégique visant à faire des dynamiques démographiques un atout pour le Finistère, considérant les jeunes comme une ressource pour les territoires.

Une telle démarche participe à l'objectif opérationnel de « renforcement de l'attractivité des territoires fragilisés pour les jeunes »

La posture d'accompagnement

(Par Angélica Trindade-Chadeau -Injep)

L'accompagnement est un élément clé et commun aux différentes entrées thématiques portées par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire : culture, usages du numérique, santé, éducation populaire, justice, insertion sociale et professionnelle. Grâce à ce constat, un nouveau chantier de recherche-étude sera exploré à moyen terme, de façon à intégrer un questionnaire transversal, partant de l'hypothèse de l'accompagnement comme « base structurante » des politiques de jeunesse. Bien que coordination ne soit pas synonyme d'accompagnement, toute mission de coordination requiert un degré, plus ou moins élevé, d'accompagnement : de professionnels et d'actions, de politiques et dispositifs, voire de publics.

Une recherche qualitative menée entre 2010 et 2012 sur l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes en Ile-de-France apporte des enseignements et des pistes de réflexion/approfondissement intéressantes¹ :

- Sur les 4 communes étudiées, 2 en Seine-Saint-Denis, 2 en Essonne, « l'existence officielle » de coordination sur certains territoires côtoie « l'existence officieuse » de coordination sur d'autres territoires ;

¹ Angélica Trindade-Chadeau (dir.), *Faciliter la transition vers l'emploi des jeunes : stratégies locales d'accompagnement*, INJEP, coll. « Les Cahiers de l'action », n°37, Paris, 2012.

- Le portage politique clair, contribue à définir la mission de coordination (structure, professionnel concerné etc) et à lui attribuer des moyens d'action, mais n'évite pas les tensions entre acteurs dans leurs stratégies pour « capter » les publics ;
- Là où les orientations politiques claires ne sont pas connues, des structures identifiées par les bailleurs comme « compétentes » remplissent la fonction de coordination, parfois malgré elles ;
- Les instances de coordination sont rares. Celles qui existent permettent une meilleure concertation entre acteurs de terrain, une meilleure connaissance, mais ont encore besoin de moyens (techniques, humains et financiers) pour fonctionner de manière optimale ;
- Les missions de coordination sont très souvent exercées en plus d'autres missions, se juxtaposent et ne sont dès lors pas forcément reconnues en tant que telles, dans leur complexité et la polyvalence nécessaires à leur exercice.
- Il existe une diversité certaine des profils, tant des « structures coordinatrices » que des professionnels exerçant une mission de coordination. Or le flou est de mise quant aux critères : pourquoi telle ou telle structure ? pourquoi ce professionnel-là plutôt qu'un autre ? Est-il question d'expérience ? Est-il question de compétences particulières ? Quid de la place de la connaissance du territoire, son histoire, sa population, ses spécificités ?

Contenu des échanges

Les questions posées aux participant.e.s afin de guider leurs discussions étaient les suivantes :

- Pour vous, c'est quoi un coordinateur jeunesse ?
- Quelles sont ses méthodes de travail ?
- Qu'est-ce qui caractérise son métier ?
- Comment pratique-t-il l'accompagnement des autres professionnels, des jeunes eux même ? S'agit-il d'un accompagnement en direct ?
- Comment travaille-t-il avec les élus de son territoire ?
- Quelle est la perception du public de ce métier (jeunes, professionnels, élus, famille) ?

Mise en commun des réflexions

Le métier de coordinateur jeunesse s'inscrit dans des contextes territoriaux différents et renvoie donc à des réalités différentes. Il semble donc nécessaire de construire une culture commune du métier.

Tout d'abord, il convient de **'interroger sur l'objectif, la finalité du poste** car il existe des coordonnateurs dans tous les domaines de services à la population (enfance, personnes âgées). Un premier élément de réponse peut être l'observation d'un manque de coordination des acteurs de la jeunesse.

Ensuite, **la question du cadre statutaire** semble aussi importante à développer en parallèle. Ce point renvoie à **la légitimité du poste et de la fonction** ainsi qu'à **leur reconnaissance** (cela peut être en lien avec les élus, avec d'autres professionnels, de la situation du poste...).

Aussi, **l'exercice du métier de coordinateur jeunesse** est fortement conditionné par le **portage politique**, quel élu soutient la mission ? Cet aspect n'est pas sans incidence sur la perception des partenaires potentiels qui travaillent auprès des jeunes, et impacte aussi sur la question de la légitimité de la personne et donc du poste. Il est important également de préciser que le positionnement du poste peut induire des postures professionnelles différentes. En effet, être coordinateur jeunesse au sein d'une collectivité territoriale apparaît comme différent que d'être coordinateur jeunesse au sein d'une association. Ce point est donc à éclaircir.

Eric Le Grand fait le parallèle avec la création du métier d'éducateur pour la santé (INPES). La validation d'un métier nécessite l'accord de deux ministères. Ce point n'est pas sans enjeu sur la structuration du métier et les représentations qui en découlent : si rattacher le métier d'éducateur pour la santé au Ministère de la santé pouvait légitimer son action, cela occulterait tout le volet éducatif du travail. Si un métier de coordinateur jeunesse émerge, **quel ministère pourrait donc le soutenir ?** Si c'est le ministère de la jeunesse, n'y a-t-il pas risque d'en avoir une représentation liée uniquement aux questions des loisirs des jeunes ?

De la même façon, reste posée dans le cadre de la compréhension de ce "métier", **la complexité de définition de ce qu'est "la jeunesse"**. Ce point n'est pas sans incidence sur le positionnement des "coordinateurs" (12-25 ans, 16-30 ans, etc...), sur leur possibilité d'action, sur le partenariat et sur le rapport aux élus.

Par ailleurs, il est primordial de **penser ces fonctions en termes de "plus-value"** : quel est son intérêt pour les acteurs de la jeunesse ? Qu'apporte un coordinateur jeunesse en plus des compétences développées par les acteurs de terrain ? Cet aspect est essentiel et nécessaire pour asseoir la légitimité tant à l'interne de la structure porteuse, que vis-à-vis de l'extérieur. Certaines pistes peuvent être évoquées : prise en compte de la globalité du jeune, de son parcours, meilleure description de la jeunesse en ayant une vision transversale, apports d'outils d'aide à la décision, rendre lisible ce qui se passe... Le coordinateur est dans une posture d'accompagnement des pratiques des professionnels de la jeunesse et des élus. Il a un rôle de mise en lien en interne et en externe mais aussi de mise en place de nouveaux outils d'ingénierie (observatoire jeunesse par exemple).

Le métier de coordinateur jeunesse peut (si l'on se situe sur un poste associé à une collectivité territoriale) et doit impliquer de "traiter" une **pluralité de thématiques**. Cet aspect doit être pris en compte notamment sur **la définition des compétences** à avoir pour ce type de poste.

Conclusion

Il existe des nombreuses réalités du métier de coordinateur jeunesse sur des territoires disparates. Toutefois certaines fonctions communes peuvent être dégagées :

- accompagner les animateurs jeunesse
- proposer des outils d'aide à la décision aux politiques
- animer un réseau autour de la jeunesse dans la diversité de ses besoins
- encourager les actions sur la globalité des jeunes

Les coordinateurs jeunesse apportent une plus-value en terme de cohérence de l'action publique (acteurs territoriaux- public jeunesse - secteurs d'intervention).

Les participants à cet atelier souhaitent poursuivre le travail de définition de la finalité du métier de coordinateur jeunesse. Ils proposent de commencer par la mutualisation de leurs fiches de poste et feuilles de routes.